

Nom commercial: Terebinthina larinina

Numéro de la matière: 048100

Version: 7 / CH

Date de révision: 29.07.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 29.07.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Terebinthina larinina

N° d'article 04810000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 289-987-9

No. CAS 90046-19-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, Couleurs, industrie, Production de produits cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Nom commercial: Terebinthina larcina

Numéro de la matière: 048100

Version: 7 / CH

Date de révision: 29.07.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 29.07.24

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger ***

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Larch, Larix decidua, ext.

2.3. Autres dangers

Le produit est combustible. Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'ingestion. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique**

Baume résine purifié du mélèze (Larix decidua Miller)

Composants dangereux**Larch, Larix decidua, ext.**

No. CAS	90046-19-8	
No. EINECS	289-987-9	
Concentration	>= 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Aquatic Acute 1	H400
	Aquatic Chronic 1	H410
	Eye Irrit. 2	H319
	Flam. Liq. 3	H226
	Skin Irrit. 2	H315
	Skin Sens. 1	H317
	STOT SE 3	H335

Nom commercial: Terebinthina larinicina

Numéro de la matière: 048100

Version: 7 / CH

Date de révision: 29.07.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 29.07.24

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Eventuellement apport d'oxygène. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de carbone (CO2); Oxyde de carbone (CO); Eau; En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrogénération nocifs pour la santé et qui deviennent explosifs au contact de l'air. Suie

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ne pas inhaller les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Nom commercial: Terebinthina larinina

Numéro de la matière: 048100

Version: 7 / CH

Date de révision: 29.07.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 29.07.24

Conseils pour une manipulation sans danger

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources d'ignition. prépare extincteur. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	15	-	25	°C
--------	----	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Agents d'oxydation

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Gants (résistants aux solvants)
La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleur jaune à brunâtre

Odeur caractéristique

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

Inflammable.

Source

Données du fabricant

Point d'éclair

Valeur	50	à	58	°C
--------	----	---	----	----

Nom commercial: Terebinthina larinina

Numéro de la matière: 048100

Version: 7 / CH

Date de révision: 29.07.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 29.07.24

valeur pH

Remarque Non applicable

solubilité(s)éthanol
solvant organique**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relativeValeur 1.02
température 20 à 1.03 °C g/cm³**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**

Remarque Non miscible ou bien peu miscible.

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur. Flammes. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Corrosion/irritation cutanée**évaluation légèrement irritant
Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation irritant

sensibilisation

Remarque Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Nom commercial: Terebinthina larinicina

Numéro de la matière: 048100

Version: 7 / CH

Date de révision: 29.07.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 29.07.24

Expériences issues de la pratique

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. Le produit est irritant pour les muqueuses. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Remarque Le produit est biodégradable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 02 01 07 déchets provenant de la sylviculture
Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Terebinthina larinina

Numéro de la matière: 048100

Version: 7 / CH

Date de révision: 29.07.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 29.07.24

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	2319	2319	2319
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A. (Larch, Larix decidua, ext.)	TERPENE HYDROCARBONS, N.O.S. (Larch, Larix decidua, ext.)	TERPENE HYDROCARBONS, N.O.S. (Larch, Larix decidua, ext.)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 2

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

Nom commercial: Terebinthina larinicina

Numéro de la matière: 048100

Version: 7 / CH

Date de révision: 29.07.2024

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 29.07.24

Skin Sens. 1
STOT SE 3

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.